

Resolution Portant Nomination des Membres Experts du Groupe de Travail sur les droits Economiques, Sociaux et Culturels en Afrique - CADHP/Res.296(EXT.OS/XVII)2015

fév 28, 2015

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission), réunie à l'occasion de sa 17^{ème} Session Extraordinaire tenue du 19 au 28 février 2015, à Banjul, en Gambie;

Rappelant son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme en Afrique en vertu de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Charte africaine) ;

Rappelant sa Résolution ACHPR/Rés.73 (XXXVI) 04 relative à la création du Groupe de Travail sur les Droits économiques, sociaux et culturels, adoptée en sa 36^{ème} Session ordinaire tenue du 23 novembre au 7 décembre 2004, à Dakar, au Sénégal ;

Rappelant en outre sa Résolution CADHP/Rés.147 (XLVI) 09, portant nomination du Commissaire Mohammed Bechir Khalfallah en qualité de Président du Groupe de Travail sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique;

Gardant à l'esprit ses Résolutions ACHPR/Rés.193 (L) 11 et CADHP/Rés.252 (LIV) 2013 relatives au renouvellement du mandat du Groupe de Travail sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique;

Considérant les Principes et Lignes directrices sur la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels dans la Charte africaine(Principes et Lignes directrices de Tunis) et des Directives relatives à la présentation des rapports des Etats Parties sur les Droits économiques, sociaux et culturels en Afrique (Principes de Nairobi) ;

Notant en outre que le mandat des membres experts est arrivé à son terme et reconnaissant que le succès du Groupe de travail dépend également de l'engagement et de l'expertise de ces experts;

Convaincue de la nécessité de nommer des membres experts à titre individuel en vue de garantir le bon fonctionnement du Groupe de Travail ;

Soucieuse de la nécessité d'assurer une représentation équitable, prenant en compte notamment la diversité des régions géographiques, des langues, des systèmes juridiques et des genres ;

1. **Décide** de nommer, pour une période d'une année, en qualité de membres experts du Groupe de travail, les personnes suivantes :

1. Pr Frans Viljoen
2. M. Ibrahima Kane
3. M. Chafi Bakari
4. M. Gaye Sowe
5. Mme Salima Namusobya

6. Mme Nadia Ait-Zai
7. M. Martial Jeugue Doungue
8. M. Sidi Tidiane Gueye
9. Mme Helene Ramos dos Santos
2. **Appelle** les partenaires et les autres parties prenantes à continuer d'assister le Groupe de travail afin de l'aider à s'acquitter de sa mission.

Fait à Banjul, Gambie, le 28 février 2015